

La tribune du SIETOM

Pour tout savoir
sur vos déchets !



EDITO

Dans son sens commun, le déchet est considéré comme un résidu inutilisable. Pourtant au regard des dernières avancées technologiques et des réglementations environnementales, les déchets tiennent une place particulière car ils deviennent une ressource à part entière. Ce sont des matières premières recyclées, mais aussi une source d'énergie, une ressource agronomique, etc.. . Le SIETOM accompagne au mieux ce changement de paradigme : communication sur l'extension des consignes de tri depuis le 1er janvier, sensibilisation au compostage et équipement en composteur / biosceau des usagers, session de broyage des déchets verts dans les communes, collaboration avec les éco-organismes et le centre de tri Valor Béarn pour valoriser les déchets recyclables. Le SIETOM s'attache à proposer un service de proximité qui réponde au mieux à des exigences environnementales, financières et réglementaires de plus en plus fortes. Maintenir sa mission d'intérêt public est l'objectif poursuivi pour ses prochaines années par l'ensemble des élus. Malgré tout, dans ce contexte difficile, le SIETOM a dû réviser son budget et faire le constat qu'une hausse de la Taxe sur les Ordures Ménagères était inévitable pour cette année. Conscients de l'impact d'une telle décision, nous nous attachons à développer des stratégies pour limiter cette répercussion auprès de nos contribuables.

Madame Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM



BILAN COLLECTE EN 2021 : 51 332 Tonnes soit 657,98 Kg/Hab

Moyenne nationale : 581 kg/Hab

→ Qu'est qui est collecté ?

Collecte
des ordures
ménagères
résiduelles (OMR)



17 138 Tonnes
220kg/hab
34,3%

Collecte
des déchets
recyclables



5 348 Tonnes
68,5kg/hab
10,7%

Collecte
des 12
déchetteries



28 846 Tonnes
369,76 kg/hab
55%

Objectif SIETOM :

140 kg/hab

→ Que deviennent les déchets collectés ?



14 905 Tonnes
sont recyclées



318 Tonnes
sont réemployées



19 881 Tonnes
sont compostées
(compost provenant de
l'usine de traitement des
ordures ménagères et des
déchetteries)



1 346 Tonnes
de gravats sont recyclés
et
2 789 Tonnes
sont enfouies



14 946 Tonnes
de refus de tri
sont enfouies
dans le centre
de stockage de
Caupenne



335 Tonnes
subissent un
traitement
spécifique

Enjeux à venir

Attente de la décision du Conseil d'état sur le statut du compost en tant que déchet, ce qui engendre une incertitude concernant le fonctionnement à venir de l'UVO.

Fermeture administrative du centre de stockage au 27/02/2027.

Réflexion en cours avec d'autres syndicats pour un nouvel exutoire

“ Coûts supplémentaires pour traiter
l'ensemble de nos déchets ”

Faire que nos déchets verts deviennent une véritable ressource

L'an passé, les déchetteries ont accepté près de 11 000 tonnes de déchets verts provenant des collectivités et des usagers. Une partie est récupérée par le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) pour son usine de compostage à Campet Lamolère. Le reste est broyé directement sur les plateformes à déchet verts et est proposé à des agriculteurs.

Ce que l'on nomme « déchet vert » est en réalité un trésor, une ressource pour le jardin. Aussi le SIETOM a rédigé une brochure disponible sur son site internet « Mon jardin a de la ressource » pour valoriser chez soi les feuilles mortes, les rameaux, etc. Composter, pailler, réaliser des jardins en lasagne, choisir des haies à croissance lente, deviennent des solutions simples et pratiques que vos jardins apprécieront.



Enjeux à venir

Diminuer l'apport des déchets verts qui représentent plus de 40% des déchets collectés avec la mise à disposition d'un broyeur auprès des collectivités et des usagers.

Changement d'horaires des déchetteries pour juillet/août

L'ensemble de nos déchetteries passent en horaires d'été dès le 1er juillet jusqu'au 31 août.

Ouverture de 7h à 12h30 et de 13h à 14h30.

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| Geaune | ✓ | ✗ | ✓ | ✗ | ✗ | ✓ |
| Hagetmau | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| St Sever | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ |

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| Pontoux | ✗ | ✓ | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ |
| Rion | ✗ | ✓ | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ |
| Tartas | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| Caupenne | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ |
| Mugron | ✗ | ✗ | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ |
| Poyartin | ✓ | ✗ | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ |

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| Amou | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✓ | ✗ |
| Pomarez | ✗ | ✗ | ✓ | ✗ | ✗ | ✓ |
| Pouillon | ✓ | ✗ | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ |

Retrouver l'ensemble des horaires des 12 déchetteries sur notre site internet : www.sietomdechalosse.fr

Le SIETOM : une communication toujours plus large

Le SIETOM, conscient de l'importance de communiquer des informations actualisées et récentes, a diversifié ses outils de communication. En complément de son site internet et de sa page Facebook, vous pourrez trouver les actualités des différents services sur LinkedIn, sur notre Newsletter et prochainement sur Intra Muros via les communes adhérentes et inscrites sur cette application. Alors suivez-nous sur l'un ou sur plusieurs de nos outils de communication.

Pensez à vous inscrire via notre site internet pour recevoir notre Newsletter !



Sensibilisation au compostage

Depuis le 1er janvier, les modalités de remise des kits de compostage ont évolué. Le SIETOM propose gratuitement un kit de compostage à tous les foyers volontaires de son territoire pour composter leur bio déchets à la condition de suivre une sensibilisation d'environ 1h30 au compostage (gratuite et organisée par le SIETOM ou par l'association C Koi Ca de Rion des Landes). En effet, ce temps d'échange propose de conforter les connaissances et les compétences des utilisateurs en matière de compostage. A l'issue de la sensibilisation, chaque primo acquéreur repart avec son kit de compostage : 1 composteur et 1 bioseau.

Pensez à vous inscrire sur notre site internet !

Enjeux à venir

Se conformer à l'obligation, au 31.12.2023, du tri des biodéchets à la source (loi Agec) en augmentant le taux d'équipement en composteurs individuels et développer le compostage partagé pour diminuer les OMR.

“ Investissements importants ”

Extension des consignes de tri : changeons nos habitudes

Depuis 6 mois, l'extension des consignes de tri est devenue une réalité pour les 78000 habitants du territoire. Les analyses de tri concernant le conteneur jaune (briques alimentaires, emballages métalliques et plastiques) et les rencontres avec les usagers montrent que les consignes sont de plus en plus appliquées.

Néanmoins, malgré une large communication (presse audio et écrite, flyers dans les hypermarchés, affichage dans les communes, réseaux sociaux du SIETOM et des collectivités adhérentes), quelques erreurs subsistent.

Saurez-vous retrouver les déchets qui ne vont pas dans le conteneur jaune ?



► Réponse : tous ces déchets sont des erreurs !

En cas de doute sur la destination des déchets, nous vous conseillons :



L'application CITEO



Le site internet «quefairedemesdechets.fr» de l'ADEME

Enfin, afin de faciliter le tri par les agents et le recyclage des déchets déposés, nous vous rappelons quelques consignes :



Éviter d'imbriquer les déchets



Déposer en vrac



Déposer les déchets vidés même s'ils sont sales

Info DDS

AVEC L'APPLICATION

Facilitri

TRIER SES DÉCHETS CHIMIQUES N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE !

SAVOIR QUAND ET COMMENT TRIER VOS DÉCHETS

IDENTIFIER VOS PRODUITS CHIMIQUES

TRouver LE POINT DE COLLECTE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

GAGNER DES BONS D'ACHAT

Avec **Facilitri**, vous pouvez :

- Trouver un lieu de dépôt**

Retrouvez plus de 3500 points de collecte et leurs horaires d'ouverture via une carte interactive.
- Savoir quand et comment trier vos déchets chimiques**

Scannez vos produits chimiques : Facilitri vous dit quand ils sont périmés et où vous en débarrasser.
- Organiser un dépôt commun avec vos voisins**

Ramenez les déchets de vos voisins et cumulez plus de points.
- Répertorier les produits chimiques présents chez vous**

Classez vos produits chimiques en fonction des pièces de la maison.

Gagner des bons d'achat* qui récompensent vos dépôts en point de collecte

Déposez vos déchets chimiques et cumulez des points pour tenter de gagner jusqu'à 100€ en bons d'achat.

*Retrouver toutes les règles et modalités dans les Conditions Générales d'Utilisation, à disposition sur votre application Facilitri.

N'attendez pas pour télécharger Facilitri !

DISPONIBLE SUR Google Play | Télécharger dans l'App Store

Courrier de Mme la Présidente du SIETOM

L'augmentation du
coût de la TEOM



À l'attention de l'ensemble
des habitants
du SIETOM de Chalosse

Madame, Monsieur,

Le SIETOM¹ de Chalosse assure sa mission de service public depuis 1978 dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général de gestion des déchets. Le label (Terrom) et la certification (Iso) obtenus par notre syndicat sont d'ailleurs un gage de la qualité du service qui nous est rendu.

Depuis sa création, les élus du Syndicat ont toujours été attachés à maintenir un service en régie, c'est-à-dire avec son propre personnel, sans faire appel à des entreprises privées pour remplir ses missions. Cette volonté permet de conserver 80 emplois sur un bassin d'activité rural, de favoriser un service de proximité efficient, de garantir la traçabilité des déchets collectés et de maintenir un coût maîtrisé pour l'utilisateur.

Actuellement, la réglementation qui encadre la gestion des déchets change. Les conséquences sont :

- Augmentation d'1 000 000² euros de la TGAP du SIETOM.
- Obligation du Tri à la source des biodéchets avec un équipement progressif de tous nos foyers en composteurs.
- Fermeture réglementaire du centre d'enfouissement de Caupenne en 2027, entraînant rapidement une forte hausse du coût de traitement.

Aussi, malgré un travail continu de recherche de nouvelles recettes et d'optimisation de services, la taxe des ordures ménagères augmentera de 30% en 2022.

Avec l'ensemble des élus qui m'accompagnent, nous mesurons bien le poids de cette décision et de l'impact financier qu'elle aura sur de nombreux foyers, mais la réalité économique ne nous laisse aucune flexibilité. Toutefois, nous avons engagé dès 2022 des actions qui doivent nous permettre de récupérer de nouvelles ressources avec notamment l'extension des consignes de tri qui va améliorer le recyclage et les ventes de matières.

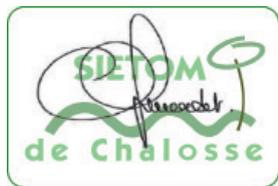
Demain, nous allons poursuivre notre transition en mettant en place une redevance spéciale pour les professionnels et un contrôle d'accès dans les déchetteries pour rendre le service plus opérationnel. Nous avons aussi engagé une réflexion sur une tarification incitative qui instaurera une facturation liée aux déchets produits par chaque foyer.

Voilà autant de mesures qui seront les orientations projetées* par le SIETOM afin de poursuivre sa mission d'intérêt public et continuer d'être à vos côtés.

Les élus et les agents du SIETOM se tiennent à votre disposition, pour tout complément d'information sur ces nouveaux enjeux réglementaires.

Recevez Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Mme Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM



*Propositions d'actions

| Déploiement des actions | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|------|------|------|---|------|------|-------------------------|
| Extension des consignes de tri | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Tri à la source des biodéchets | | 33% | 33% | 33% | 66% | 100% | 100% |
| Mise en place des nouvelles REP dans les déchetteries | | | 50% | 50% | 100% | 100% | 100% |
| Optimisation de la collecte sélective | | 33% | 33% | 33% | 66% | 100% | 100% |
| Contrôle d'accès en déchetteries | | | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Redevance spéciale + facturation des déchetteries | | | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Tarification incitative | | | | | | 100% | 100% |
| Fonctionnement des moyens de traitement | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| UVO (OMR) | 100% | 100% | 100% | Insertitude sur l'utilisation du compost provenant de l'Unité de Valorisation Organique | | | |
| CSDMA (refus OMR et TVD) | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | Fermeture au 28/02/2027 |

1. Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères
2. Taxe Générale des Activités Polluantes

Responsable de la publication : Madame Christine Fournadet
Conception et réalisation : Service communication
Impression : Imprimerie d'Albret - 40 140 SOUSTONS
Tirage : 35 000 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé.
Ne pas jeter sur la voie publique.
Rejoignez-nous sur [sietomdechalosse](http://sietomdechalosse.fr)



Nos partenaires :



SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40250 Caupenne

Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechalosse.fr